PERMIS DE CONDUIRE : TROUVEZ LE BON CHEMIN AVEC NOTRE NOUVELLE INFOGRAPHIE !

Les vacances de février approchent et avec elles, les petites vérifications de dernière minute avant le départ ! Médicaments, clés, chargeurs, papiers d'identité, documents de la voiture, n'avez-vous rien oublié ?

Si vous devez effectuer une visite de contrôle d'aptitude à la conduite auprès de votre médecin agréé par la préfecture, veillez à ce que votre permis de conduire soit toujours valide et si ce n'est pas le cas, pensez à prendre-rendez vous avec le médecin agréé pour régulariser votre situation.
Pour connaître la date d'échéance de votre permis de conduire, il vous suffira de regarder au dos de votre permis.
La réglementation concernant le permis de conduire a évolué en mars 2022, retrouvez notre Foire aux questions ici, ainsi que les coordonnées de Diabète et Droits pour plus de renseignements sur votre situation personnelle.

Cette infographie a été réalisée par la Fédération Française des Diabétiques en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, voir le détail de l'infographie sur cette page :

https://www.federationdesdiabetiques.org/information/aspects-juridiques-sociaux/delivrance-et-renouvellement-permis-de-conduire

Fédération Française des Diabétiques

Permis groupe léger*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVR ENSEMBL

J'ai déjà mon permis* ou je vais le passer.

Avant toute chose, je consulte mon médecin traitant ou spécialiste pour évaluer mon risque hypoglycémique.

Je suis traité par médicaments pour le diabète[1], mais **mon traitement ne génère pas de risque d'hypoglycémie.**

Je continue à conduire sans autre formalité[3]. Je réévalue mon risque hypoglycémique avec mon médecin traitant ou spécialiste autant que nécessaire.

Je suis traité par médicaments **susceptibles de provoquer une hypoglycémie.**

Je fais des hypoglycémies sévères récurrentes[2].

Je prends rendez-vous avec un médecin agréé par la préfecture[4] pour un contrôle d'aptitude à la conduite avant d'avoir effectué les formalités associées sur le site internet de l'ANTS[5]

Je ne maîtrise pas le